



Prix EMILIOS COUKIDIS

Date limite d'envoi par voie postale uniquement : 2 novembre 2021 (le cachet de La Poste faisant foi)
à l'adresse suivante : **PRIX EMILIOS COUKIDIS PÔLE CULTURE**
Hôtel de ville - 13 boulevard Foch - 92500 RUEIL-MALMAISON

PRÉSENTATION DU PRIX EMILIOS COUKIDIS :

Dans le cadre de sa politique de soutien à la création contemporaine, la Ville de Rueil-Malmaison a souhaité créer le Prix Emilios Coukidis qui rend hommage à cet artiste-peintre Rueillois.

Chaque année, 2 lauréats (un peintre et un artiste numérique) sont distingués par un jury constitué de professionnels de renommée nationale ou internationale : directeur de galerie, de fondation ou d'institutions culturelle publique, journaliste de presse spécialisée, artiste.

Une pré-sélection des œuvres est effectuée à partir des photographies envoyées par chaque candidat. Une œuvre est retenue pour chaque artiste pré-sélectionné.

Chaque artiste pré-sélectionné sera averti par mail et devra déposer son œuvre à la médiathèque Jacques-Baumel de Rueil-Malmaison le lundi 29 novembre entre 9h et 11h pour l'exposition qui se déroulera du 1^{er} au 18 décembre 2021. Les artistes feront leur affaire du transport des œuvres.

Les œuvres seront obligatoirement à retirer le lundi 20 décembre 2021 entre 9h et 12h. Aucun stockage des œuvres ne sera possible après cette date.

La Ville de Rueil-Malmaison prendra en charge l'assurance des œuvres durant la durée de l'exposition.

Le lauréat dans chaque catégorie sera récompensé par :

- l'attribution d'un prix d'une valeur de 1500 euros
- une communication auprès des médias
- une exposition personnelle, à la médiathèque Jacques-Baumel, durant l'année 2022.

Les membres du jury rendront leur verdict à l'issue de la commission qui se tiendra le vendredi 10 décembre 2021.

A QUI S'ADRESSE L'APPEL À CANDIDATURE ?

Aux artistes-peintres traditionnels et aux artistes numériques de plus de 18 ans.

QUELLES SONT LES CONDITIONS À RESPECTER ?

- Être français(e) ou vivre et travailler en France en date du dépôt de candidature.
- Ne pas être représenté(e) par une galerie d'art en France.

QUE DOIT CONTENIR LE DOSSIER ?

Le dossier doit être présenté au format A4, il ne doit pas dépasser 20 pages. Il doit comporter les éléments suivants, sous la forme d'un document imprimé, saisi informatiquement :

- Une page de garde où figurent les nom et prénom du ou de la candidat(e), son adresse postale, son adresse e-mail et son numéro de téléphone
- Un Curriculum Vitae avec un focus sur les 5 dernières années et esquissant les envies pour l'avenir
- Une brève note de présentation de la démarche artistique
- Une sélection d'au moins 10 visuels de 10 œuvres différentes qui doit permettre au comité de sélection de se faire une idée la plus précise possible de la pratique du ou de la candidate. Les visuels doivent être légendés.
- Pour les candidats travaillant exclusivement sur support vidéo, il est conseillé de présenter des images extraites des films et de joindre les vidéos au dossier, sur un support clé USB. Il est vivement recommandé d'ajouter des extraits (maximum 2 minutes par vidéo) des vidéos envoyées.

Attention

- les candidats ne doivent pas envoyer d'œuvres originales.
- les dossiers de candidature incomplets ou hors délai ne seront pas étudiés.

Retour de dossiers :

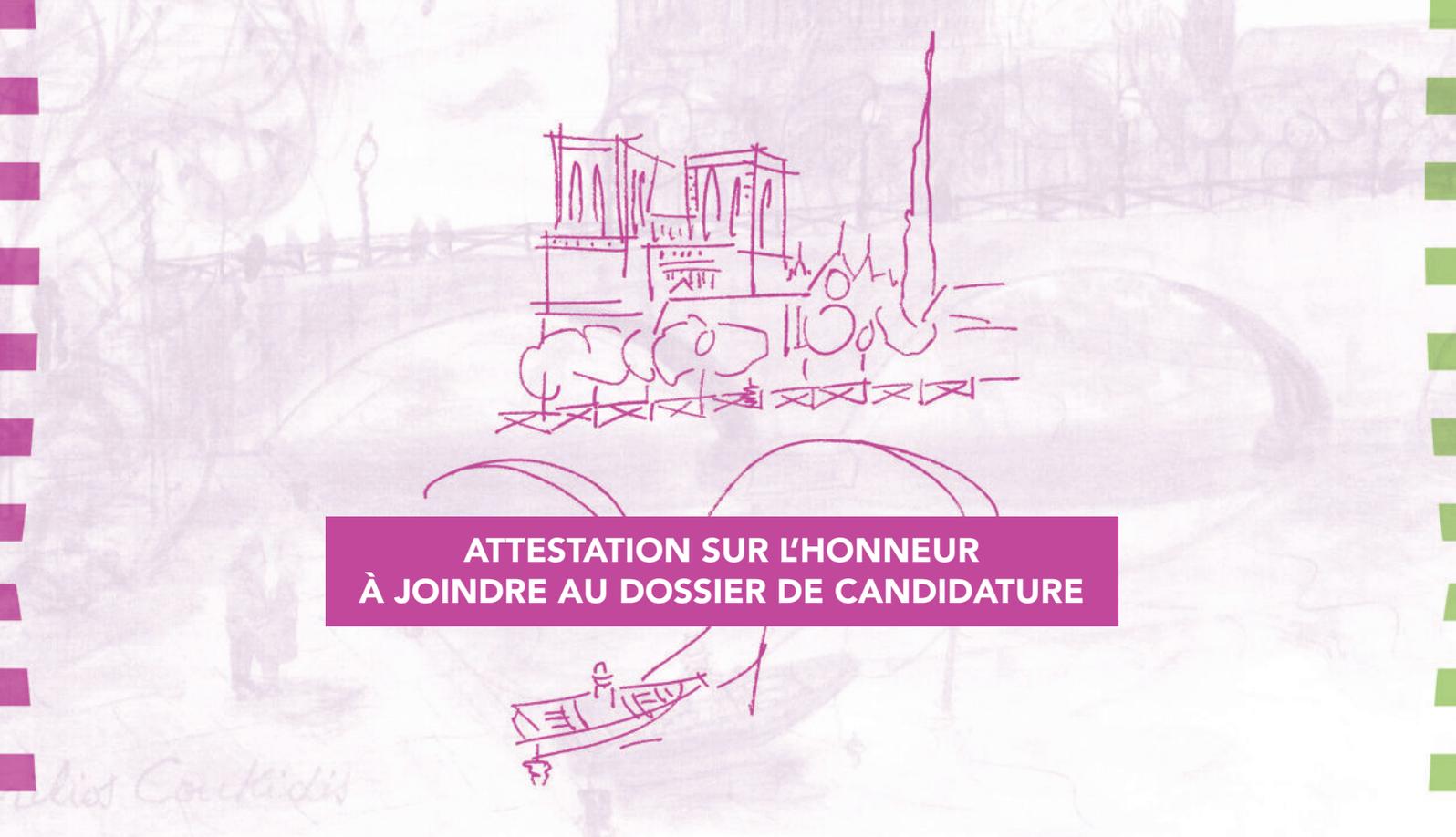
Si vous souhaitez que votre dossier vous soit renvoyé à l'issue des sessions du comité de sélection, merci de joindre impérativement une enveloppe pré-affranchie avec votre adresse.

Sans cette enveloppe retour, les dossiers ne seront pas renvoyés. Le retour des dossiers de l'édition 2021 est prévu dans le courant du mois de janvier 2022.

QUELLES SONT LES ATTENTES ARTISTIQUES DU COMITÉ DE SÉLECTION ?

Bien qu'il soit difficile d'établir une liste exhaustive de critères esthétiques, le comité de sélection attire l'attention des candidat(e)s sur quelques fondamentaux qui guideront ses choix :

- l'originalité et la singularité de la pratique du ou de la candidat(e)
- la maîtrise des techniques mises en œuvre dans ses propositions artistiques
- la richesse, la complexité et la profondeur des interprétations possibles de son travail



**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Je soussigné(e)

Auteur (e) de l'œuvre

autorise pour 5 ans, à titre gratuit, la Mairie de Rueil-Malmaison à utiliser dans ses supports de communication (site internet et réseaux sociaux de la ville, tracts et affiches diffusés dans la ville, presse écrite nationale), destinés à promouvoir le Prix Coukidis, toutes photos ou reproductions, partielles ou non de mon œuvre, ci-dessus indiquée, avec indication de mon nom.

La présente autorisation exclut toute utilisation commerciale par la Ville de Rueil-Malmaison des photos ou reproductions des œuvres.

certifie être en possession de 30 œuvres minimum dans l'éventualité où je serais désigné(e) lauréat.

Date et signature :